



Conseil municipal | Séance du 22 avril 2021

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2021-04-22-36 | Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2019

Sur le rapport de Monsieur Akkari Ahmed

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 32

Date de convocation : 16 avril 2021

L'An deux mille vingt et un, le 22 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Sarah Tessier donne pouvoir à Monsieur Brahim Charafi.

Etaient excusés :

Monsieur Jocelyn Chéron.

Secrétaire de séance :

Monsieur Romain Legrand

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Considérant :

- Que le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, prévoit la présentation, devant le Conseil municipal, d'une synthèse sur la gestion globale des déchets et le prix du service (collecte et traitement), destinée notamment à l'information du public.
- Que le rapport annuel pour l'exercice 2019 a été présenté et adopté lors du Conseil métropolitain du 9 novembre 2020,

Prend acte de la synthèse présentée à titre d'information conformément à la réglementation.

Précise que :

- Le rapport est consultable par la population à la Direction des Services Techniques de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY ; il est aussi téléchargeable sur le site internet www.metropole-rouen-normandie.fr

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 23/04/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210422-lmc121492-DE-1-1

Affiché ou notifié le 26 avril 2021

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés | exercice 2019 | Synthèse

INDICATEURS TECHNIQUES

Le territoire desservi

Au 1er janvier 2019, la Métropole Rouen Normandie est composée de 71 communes, réparties en 5 pôles de proximité, et compte un total de 499 169 habitants. Notre commune est rattachée au PPSS Pôle de Proximité Seine Sud.

La partie traitement, tri et valorisation, reste assurée par le Syndicat mixte d'élimination des déchets de l'arrondissement de Rouen (Smedar).

Les communes conservent à leur charge la collecte des déchets des services techniques, le nettoyage du mobilier urbain (*point d'apport volontaire*) et la compétence propreté.

La prévention des déchets

La prévention des déchets est la priorité fixée par la Direction de la Maîtrise des Déchets pour la période 2016-2020. La prévention du déchet consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et la consommation jusqu'à la collecte.

En 2019, l'indice relatif aux tonnages globaux des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) est de 101.97, soit en légère augmentation par rapport à 2010.

Si les tonnages n'ont pas diminué entre 2010 et 2019, leur répartition a évolué ; la part ordures ménagères résiduelles OMR a diminué et la part déchets ménagers recyclables DMR a augmenté.

Le projet ZDZG (*Zéro Déchet, Zéro Gaspillage*) mené par le SMEDAR engage des actions de réduction des déchets sur son territoire. Dans la continuité du partenariat mené avec le syndicat, la Métropole construit un programme de prévention des déchets à son échelle.

- *Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :*

En décembre 2018, la Métropole a délibéré pour l'élaboration de son PLPDMA. D'une durée de six ans, l'objectif est de réduire de 10% les DMA. Les orientations stratégiques fixées mi 2019 s'articulent autour de 5 thématiques : réduire les déchets verts, encourager la gestion des biodéchets, limiter le gaspillage alimentaire, réduire les déchets des professionnels, réduire les déchets du BTP.

- *Sensibilisation au jardinage durable.* Ce projet se poursuit et se décline en plusieurs actions :
 - Animation du « Club des jardiniers de la Métropole »: Fin 2019, le club comptait 1279 adhérents, dont 171 ayant adhéré en 2019. 36 sorties et ateliers ont eu lieu au cours de l'année, et ont réuni 543 participants au total.
 - Promotion des pratiques durables au jardin; un guide pratique a été élaboré « *Déchets du jardin: une ressource à valoriser* ». En projet pour 2020, soutien financier à l'achat de broyeur pour les particuliers, nouvelle possibilité de dotation de composteurs individuels, et formation aux principes de la gestion à la parcelle, vers un jardin « zéro déchet ».
 - Promotion du compostage collectif et création de jardins partagés : 26 opérations sont actuellement en fonctionnement sur le territoire. 10 nouvelles installations ont vu le jour en 2019, dont 4 bénéficient de l'accompagnement de Zéro Déchet Rouen. Le partenariat avec l'Association Le Champ des Possibles a permis l'accompagnement de 4 jardins partagés.
- *Sensibilisation à la gestion durable des déchets (réduction et tri sélectif)*
 - Réduction des déchets : deux appels à projets : Eco-manifestations (*en 2019, 182 éco Manifestations et 105 évènements labellisés COP 21*) ; Clubs éco-sportifs (*en 2018, 18 clubs retenus, soit un total de 62 clubs accompagnés depuis 2014 sur 24 communes*).
 - Accompagnement des personnes en difficulté ou résidant en Quartiers Politiques de la Ville (*projet économies domestiques*)
- *Prises en charge d'animations par la MRN ; ex : atelier récup'art, atelier autour du thème de la réduction des déchets, développement d'AMAP sociale avec le réseau des AMAP, accompagnement de l'éco appartement de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.*
 - Animations et sensibilisation sur la gestion des déchets, proposées par la Métropole :
 - Animations et visites pédagogiques pour 550 élèves et actions d'animation ou de sensibilisation pour 3990 habitants.
- *Communication engageante « Agissons pour notre quartier »*
 - opérations test d'une nouvelle communication engageante sur deux secteurs (1 quartier d'Elbeuf et 1 quartier de Rouen) menées de novembre 2018 à novembre 2019.
- *Atelier de la COP21*, lieu de transition écologique situé au cœur de Rouen a accueilli, jusqu'au 1/06/2019, différentes animations, expositions, débats.

Au total ce sont 9743 visiteurs qui ont été sensibilisés.

Mon P'tit Atelier de la COP21 a pris le relais à partir de juillet 2019 ; ainsi 53 animations ont été réalisées pour 1478 personnes sensibilisées dans 35 lieux de proximité ou événementiels répartis sur 10 communes.

La MRN a signé un partenariat avec WWF ; un portail de défis spécifiques est disponible sur leur application WAG (We Act For Good) coach personnel d'éco-gestes quotidien.

- *Accompagnement des changements d'organisation des collectes*
 - Implantation des colonnes enterrées ; information, sensibilisation pour faire adhérer les habitants aux nouveaux dispositifs et garantir la bonne utilisation du matériel, la qualité du tri des déchets et encourager de nouvelles pratiques. 2861 foyers sur 64 points ont été accompagnés, 55 suivis qualité ont été réalisés sur 17 communes. Des actions correctives ont été mises en œuvre.
 - Changement des modalités de collecte. En 2019, 15 000 foyers ont été accompagnés car impactés par des changements d'organisation (changement de fréquence de collecte des ordures ménagères et de jour de collecte).
- *Amélioration de la qualité des collectes et des performances de tri :*
 - Enquête commerçants : enquête réalisée auprès des commerçants du centre-ville de Rouen. Leviers d'amélioration à mettre en œuvre en concertation avec les commerçants.
 - Amélioration de la qualité des collectes: actions de communication et d'évaluation auprès de 2836 foyers en habitat collectif sur 9 communes.
 - Amélioration de la qualité des performances de tri : le plan d'amélioration du tri, initié en 2016, se poursuit en 2019. Campagne de sensibilisation sur le tri menée par le SMEDAR et la MRN sur plusieurs quartiers de Sotteville les Rouen où les performances de tri sont les plus faibles.
 - Sensibilisation lors d'évènements récurrents (ex Foire Saint ROMAIN) ou exceptionnels (ex l'ARMADA)
- *Amélioration de l'information en déchetterie : nouvelle signalétique posée sur 7 déchetteries. En prévision, déchetteries restantes en 2020.*

La collecte des déchets : organisation

Les opérateurs de collecte, le matériel de pré collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux (*détails dans le tableau joint en annexe*).

La collecte concerne les déchets ménagers ainsi que les déchets assimilés. 26130 entreprises implantées sur le territoire de la MRN ont recours aux services de collecte.

- *Redevance spéciale incitative*

La Redevance spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages; elle est due en complément de la TEOM (*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères*) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est 2 640 litres/semaine pour les producteurs qui s'acquittent de la TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés.

Pour les producteurs non ménagers, la Métropole Rouen Normandie n'applique aucun seuil de collecte au-delà duquel les déchets ne peuvent être collectés par le service public.

- *Les ordures ménagères résiduelles (OMR)*

Les OMR sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire.

La production a diminué en 2019 (- 2,97 %) soit 275,9 kg/an/hab. Elle s'inscrit de nouveau dans la tendance baissière constatée depuis 2010.

- *Les déchets ménagers recyclables (DMR)*

Les DMR sont collectés en porte à porte sur la quasi-totalité du territoire, seule une partie de l'intra-boulevard de Rouen est collectée en apport volontaire.

La production des DMR en 2019 a augmenté de 4,7 % pour atteindre 45,4 kg/an/habitant.

La performance de tri atteint 14,1% contre 13,2 %.

Les premiers effets de l'extension des consignes de tri mise en œuvre avec le SMEDAR en octobre 2016 sont significatifs.

- *Le verre*

L'ensemble du territoire est collecté en apport volontaire.

La production de verre a connu une progression en 2019 pour atteindre 21,46 kg/an/habitant, soit une hausse de 1,12%, notamment grâce au programme de densification des points de collecte et aux actions d'amélioration du tri.

- *Les encombrants et dépôts sauvages*

La collecte des encombrants est généralisée à l'ensemble du territoire de la Métropole. Elle est planifiée mensuellement pour l'habitat collectif et est toujours effectuée suite à une prise de rendez-vous téléphonique par le biais de « *Ma Métropole* » pour les particuliers.

La quantité d'encombrants et de dépôts sauvages collectée a diminué de 2,5 %, soit 12,22 kg/an/hab.

- *Les déchets ménagers végétaux*

Pour 49 communes, la collecte s'effectue en porte à porte. Pour les autres, elle est réalisée par apport volontaire via le réseau des déchetteries.

Pour 2019, la production est en chute de 10 %, soit un ratio est de 47,01 kg/an/hab. une tendance baissière se dessine depuis quelques années.

- *L'amiante*

La collecte des déchets amiantés s'effectue le samedi matin sur rendez-vous, sur un site spécifique adapté (à *Petit Quevilly*).

En 2019, 214 tonnes (*contre 174 tonnes en 2018*) ont été collectées lors de ces rendez-vous mais également suite à des dépôts sauvages.

- *Les déchetteries*

16 déchetteries sont à disposition des usagers sur le territoire de la Métropole (*pour les déchets ménagers non collectés en porte à porte en raison de leur nature ou de leur volume*).

En 2019, hausse de la fréquentation des particuliers de 4,8%.

Les artisans et commerçants disposent d'un accès payant à la déchetterie de Rouen ; ce service a généré 161 942 € de recettes soit une augmentation de 22% par rapport à 2018.

L'accueil des professionnels dans les déchetteries de Cléon et Le Trait est toujours à l'étude.

Les apports en déchetterie des services techniques municipaux(*DSTM*) ont quant à eux généré 1 261€ de recettes (*contre 809€ en 2018*).

Evolution de l'organisation de la collecte

La Métropole poursuit son programme de modernisation du service de collecte.

Sur l'année 2019 plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- évolution des fréquences de collectes des OM pour 10 communes : depuis janvier 2019 Deville lès Rouen, Grand Quevilly, Maromme, Petit Quevilly, Saint Etienne du Rouvray et Sotteville lès Rouen, et depuis juillet pour Bihorel, Bois Guillaume, Darnétal et Mont Saint Aignan.
- redéploiement des moyens de collecte en régie sur 6 communes du pôle Austreberthe Cailly précédemment collectées par un prestataire.
- collecte des déchets végétaux en bacs sur la commune de Saint Jacques sur Darnétal et sur une zone test de 350 foyers à Déville les Rouen.
- résorption de 115 points sensibles de collecte, permettant de réduire les risques d'accidents liés à cette activité.

Poursuite également du programme d'implantation des colonnes enterrées et semi-enterrées: 230 colonnes supplémentaires implantées en 2019, portant le nombre total à 1 810.

La collecte des déchets : bilan

En 2019, les tonnages collectés, que ce soit en porte à porte, apport volontaire ou par le biais du réseau de déchetteries, s'élèvent à 286 832 tonnes, soit une diminution de 1,24% et un ratio de 574,6 kg/an/hab. La baisse provient de la diminution des tonnages des ordures ménagères, et des déchets ménagers végétaux.

Evolution globale des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) :

L'objectif fixé par la loi TEPCV (*transition énergétique pour la croissance verte*) étant de 517,8 kg/an/ha, l'écart à l'objectif en 2019 représente 56,8 kg/an/ha, il est en baisse par rapport à 2018.

La Métropole s'est engagée fin 2016 avec le SMEDAR dans un programme local de réduction des déchets labellisé par l'ADEME ZDZG (*Zéro déchet, Zéro Gaspillage*) afin de réduire cet écart et de tendre vers l'objectif fixé par la loi TEPCV.

Evolution des tonnages collectés en déchetterie :

Augmentation des tonnages collectés par le biais du réseau de déchetteries de 2,7% par rapport à 2018, avec une augmentation du nombre de visites en déchetterie de 4,8%.

Le traitement des déchets

Pour le traitement des déchets, la compétence est déléguée au SMEDAR (*Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen*) qui a pour objet de coordonner le traitement et la valorisation des déchets ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

L'ensemble des éléments relatifs au traitement des déchets collectés par la Métropole Rouen Normandie est détaillé dans le rapport annuel du SMEDAR disponible sur le site (<http://www.smedar.fr/>)

L'impact environnemental et sanitaire

La réduction de l'impact environnemental de la gestion des déchets constitue un enjeu majeur, qui est intégré dans le programme de modernisation de la collecte.

Les performances de tri, ainsi que le développement de collectes séparées telles que les filières REP (*Responsabilité Elargie du Producteur*) permettent de réduire la part de déchets résiduels (62,8% en 2019 contre 62,9% en 2018).

Exemples de filières REP :

- TLC Textiles Linges et Chaussures, 1391 tonnes (+ 10,2%)
- DEEE Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, 2394 tonnes (- 0,2 %)
- DEA Déchets d'Eléments et d'Ameublement (*en place sur 8 déchetteries*), 3583 tonnes (+ 30,5 %)
- DDS Déchets Diffus Spécifiques, 284 tonnes (+ 1,1 %)
- Pneus (*toujours sur 6 déchetteries*), 105 tonnes (+ 21 %)

Au total, 7 757 tonnes de déchets ont été détournées par le biais des filières REP sur l'année 2019 soit 14,5% de plus que l'année précédente.

Autres actions en faveur de l'environnement :

- Actions visant à réduire les kilomètres parcourus ; mais en 2019 augmentation constatée due à la reprise de collecte en régie de 6 communes du pôle Austreberthe Cailly.

- Carburant des bennes à ordures ménagères : étude sur les émissions de polluants en 2019 et test d'une nouvelle alternative en 2020.
- Production de chaleur et d'électricité : Le réseau de chaleur VESUVE, alimenté par l'usine d'incinération VESTA du SMEDAR, distribue l'énergie vers les Villes de Petit-Quevilly et de Grand-Quevilly.

Pour l'année 2019, l'UVE VESTA a permis la production de 172 904 MWh, et une vente de 131 859 MWh. La différence représente l'autoconsommation de l'UVE pour son fonctionnement.

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

269 agents dédiés à la compétence déchets, effectifs stables ; les effectifs dédiés à l'exécution du marché par les prestataires de collecte représentent 163 personnes en 2019.

Indicateurs liés aux accidents sur les installations :

La collecte des déchets est une activité reconnue à risques professionnels importants. La Direction de la Maîtrise des Déchets (DMD) est certifiée OHSAS 18001 depuis 2008.

En 2019, 43 accidents de travail ont été comptabilisés, soit une diminution de 17,5% par rapport à 2018.

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le financement de la politique des déchets menée par la Métropole Rouen Normandie est majoritairement assuré par la TEOM. Dans un souci d'harmonisation, la Métropole Rouen Normandie a adopté un dispositif de convergence des taux, qui aboutira à l'instauration d'un taux unique en 2020.

La Redevance spéciale

Une recette de 2 423 166 € a été générée par ce biais en 2019.

Compte Administratif

Les dépenses d'investissement ont été de 6 250 284 €, elles diminuent de façon significative (soit -17,9%), réduction liée notamment à une diminution de l'installation du nombre de colonnes enterrées, à moins de travaux de réfection dans les déchetteries et au ralentissement du renouvellement de la flotte dans l'attente des résultats de l'étude sur la carburant.

Les recettes d'investissement se montent à 7 308 553 €, elles diminuent également par rapport à l'année précédente (soit - 2,8%).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 59 920 349 €, soit en baisse de 1%, liée à la reprise en régie de collecte sur 6 communes depuis janvier 2019, et la réduction de la fréquence de collecte des OM sur 4 communes en milieu d'année.

Les recettes de fonctionnement sont en progression (soit + 6,95%) malgré la tendance confirmée du recul de la redevance spéciale, mais dans une moindre mesure grâce au produit de la TEOM.

Comptabilité analytique : Matrice ComptaCoût®

En application de la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015, la Métropole Rouen Normandie présente à la fin du rapport une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la méthode Compta Coût® conçue par l'ADEME.

A l'échelle nationale, le coût aidé hors taxes tous flux de la MRN se situe dans la fourchette haute du référentiel national.

Le rapport annuel pour l'exercice 2019 a été présenté et adopté lors du Conseil Métropolitain du 9 novembre 2020 ; il est consultable par la population à la Direction des Services Techniques de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY ; il est aussi téléchargeable sur le site internet www.metropole-rouen-normandie.fr

Conformément à la réglementation, la présente synthèse vous est présentée à titre d'information.

La collecte des déchets : organisation

Les opérations de collecte sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie présentent des modalités différentes selon les flux. Les opérateurs concernés, le matériel de pré-collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux.

Les matériels mis à disposition pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets ménagers recyclables en pied d'immeubles (colonnes enterrées et semi-enterrées) ou en bout d'impasse (bacs de regroupement) sont identifiés comme une collecte en porte à porte.

Flux	Matériel de précollecte	Mode de collecte	Population desservie en porte à porte	Fréquence de collecte	Opérateurs
Ordures Ménagères Résiduelles	bacs, sacs, bacs de regroupement, colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	porte à porte	499 169	hebdomadaire à quotidienne	Régie, Coved et Veolia
Déchets Ménagers Recyclables	bacs, sacs, bacs de regroupement, colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	porte à porte	459 407	semi hebdomadaire à hebdomadaire	Régie, Coved et Veolia
Déchets Ménagers Végétaux	bacs et sacs	porte à porte	222 127	hebdomadaire de mars à novembre, mensuelle de décembre à janvier	Coved et Veolia
Verre	colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	apport volontaire	-	-	Régie et Coved
Déchets Ménagers Recyclables	colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	apport volontaire	-	-	Coved
Encombrants	-	sur rendez-vous	499 169	-	Régie, Coved et Veolia
Tout venant incinérable	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Tout venant non incinérable	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Gravats	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Déchets végétaux	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Ferraille	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Carton	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Amiante	benne sur site dédié	apport volontaire sur rendez-vous	-	-	Régie et Veolia
Batteries	local en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Huiles minérales	local en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	local en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
DDM (déchets dangereux des ménages)	local en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
ECO DDS (déchets diffus spécifiques)	local en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Piles et Néons	local en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Bouteilles de Gaz	rack spécifique	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Pneus	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	-	-	Régie et Veolia
Textiles, linges et chaussures (TLC)	colonnes aériennes	apport volontaire	-	-	Solidarité Textiles